

IMPORTANT LEGAL NOTICE - The information on this site is subject to	disclosure	copyright notice
Banner - Press Releases - Rapid	<b>English</b> ▼	

[Europa](#) > [European Commission](#) > [Press Room](#)  
> [Press releases](#)

RAPID database

[Midday Express](#)  [Recent press releases](#)  [Search the press release database](#)



[Search with username](#)

[Sign up for username](#)

[Subscribe](#)

[What's new?](#)

[About this service](#)

[EU Institutions press releases](#)

[Select a Topic](#) ▼




---

**Monsieur Michel Barnier Commissaire européen responsable de la Politique régionale et de la Réforme des Institutions Note d'intervention - Convention européenne Parlement européen Bruxelles, le 15 avril 2002.**

---

DN: [SPEECH/02/155](#)    Date: 15/04/2002

TXT: [FR](#)

PDF: [FR](#)

DOC: [FR](#)

**SPEECH/02/155**

**Monsieur Michel Barnier**

**Commissaire européen responsable de la Politique régionale et de la Réforme des Institutions**

**Note d'intervention - Convention européenne**

**Parlement européen**

**Bruxelles, le 15 avril 2002.**

Cette session de la convention est consacrée aux missions de l'Union européenne. A ce propos, les citoyens européens formulent des demandes précises. Les derniers résultats du sondage Eurobaromètre [dont une synthèse vous a été distribuée] le montrent clairement. Préserver la paix et la sécurité, lutter contre le chômage et contre tous les crimes et trafics organisés, combattre la pauvreté, protéger l'environnement, assurer la qualité et la sécurité des produits... Voilà ce que les citoyens attendent de l'Europe et que les traités actuels identifient

correctement comme les objectifs de l'Union.

Ces attentes rejoignent celles que les citoyens d'un Etat adressent à leurs dirigeants. Il faut donc s'organiser de manière que le niveau européen n'intervienne que lorsque les Etats membres ne peuvent agir seuls de manière convaincante. Le principe de subsidiarité nous incite à rechercher la valeur ajoutée européenne.

Lors de la précédente session, j'ai mentionné deux directions essentielles pour le développement de l'Union au cours des années à venir.

Les relations extérieures, tout d'abord. Qui ne comprend que la voix isolée de tel ou tel Etat membre n'a pas d'impact, ne porte plus ? Qui ne voit qu'il faut associer toutes les dimensions de l'action extérieure commerce, diplomatie, aide au développement, politique de sécurité et de défense ? Ce que la communauté européenne a accompli brillamment en matière de politique commerciale, il faut le réussir également en matière de politique étrangère. L'union de toutes les forces est nécessaire.

En matière économique, la plus-value européenne se démontre tout aussi aisément. Les économies des Etats membres évoluent en fonction d'un grand nombre de facteurs. Certains relèvent de décisions prises par l'Union tout ce qui a trait, par exemple, au fonctionnement d'un marché intérieur régi par des conditions de concurrence équitables. D'autres facteurs restent essentiellement nationaux : les politiques budgétaires, les politiques fiscales, la protection sociale. Une économie européenne forte ne pourra se consolider que si tous ces facteurs et instruments font l'objet d'une coordination efficace.

Ce critère de la valeur ajoutée européenne permet de comprendre pourquoi il faut agir ensemble pour répondre aux défis que pose à l'Europe l'immigration en provenance de pays tiers ou traiter ensemble certaines questions de sécurité intérieure.

Ces missions sont nos 'nouvelles frontières' et retiennent beaucoup l'attention. Pour les exercer au mieux, la conviction de la Commission est qu'il faut tenir compte de l'expérience acquise. Une méthode communautaire rénovée et adaptée nous sera non seulement utile, mais aussi nécessaire dans ces domaines-là également. La Commission fera en temps utile des propositions précises à cet égard.

Au-delà de ces 'nouvelles frontières', je voudrais redire ici ma conviction que l'Union doit maintenir des politiques communes fortes dans bien d'autres domaines. Les transports, l'environnement, la recherche. Et aussi les politiques les plus significatives en termes budgétaires. La politique agricole commune et la politique de cohésion passent avec succès le test de la valeur ajoutée.

Que l'on songe simplement à ce qui se passerait si quinze Etats

membres, et bientôt trente, maintenaient des politiques agricoles nationales, à l'inefficience collective d'une telle solution et à la faiblesse qui en résulterait au plan international. Que l'on imagine l'Europe sans une politique où les régions les plus faibles ne recevraient pas du budget communautaire les aides nécessaires pour assurer un développement qui est dans l'intérêt de tous.

Pour l'avenir, nous devons donc sans doute maintenir cet équilibre où l'Union met en oeuvre les politiques communes les plus concrètes et remplit en même temps certaines des missions essentielles des Etats fédérés. Mais nous savons bien que la construction européenne n'obéit à aucune modèle et que ces spécificités expliquent et conditionnent sa réussite.

Cela ne veut pas dire que nous pourrions pas travailler autrement. Une action, nécessaire à un certain moment au niveau central, peut être exercée par la suite par les Etats membres s'il s'avère qu'elle n'apporte plus une valeur ajoutée suffisante. La Commission a déjà proposé une telle démarche à propos du respect de certaines règles de concurrence et les différents aspects de nos politiques communes doivent régulièrement faire l'objet d'une évaluation attentive au regard des critères de subsidiarité et de proportionnalité.